

À LA UNE

L'école de toutes et de tous



La loi de 2005 a énoncé la nécessité pour la société de s'adapter aux handicaps. Elle a notamment permis l'inclusion de très nombreux enfants, même s'il reste encore de nombreux progrès à faire. A travers l'accompagnement individualisé, l'aménagement des locaux et du mobilier, les élèves doivent pouvoir bénéficier des meilleures conditions d'apprentissage et d'épanouissement sur tous les temps de la journée. C'est la promesse républicaine de l'école publique. C'est l'engagement au quotidien de tous les professionnels dont je tiens à saluer le dévouement pour faire de notre école, l'école de toutes et tous.

DAMIEN BERTHILIER,
ADJOINT AU MAIRE
CHARGÉ DE L'ÉDUCATION



HANDICAP TEMPS PÉRISCOLAIRES : FAVORISER LA PARTICIPATION DE TOUS LES ENFANTS



« L'objectif est d'outiller ceux qui encadrent les animateurs afin qu'ils puissent leur transmettre ce qu'ils auront appris, précise Amélie Garban, responsable des formations à l'association. Pendant deux jours, nous abordons les différents types de handicap, la déconstruction des préjugés, travaillons sur ce qui peut être mis en place, les liens avec la famille... L'idée est d'apprendre à découvrir ces enfants sous un autre angle que celui du handicap, avec leurs envies et leurs besoins... » L'objectif n'est pas qu'ils deviennent des spécialistes « mais cette sensibilisation permet de comprendre beaucoup de choses et de ne pas se trouver complètement en terrain inconnu », ajoute Eric Plantier-Royon. Parce que, comme dans bien des domaines, la connaissance fait avancer dans le bon sens.

*Unité localisée pour l'inclusion scolaire

Près de 300 enfants en situation de handicap – dont la majorité atteints de troubles autistiques et du comportement – sont inscrits dans les écoles primaires villeurbannaises, la moitié scolarisée en Ulis*, l'autre moitié en classes dites ordinaires. Une grande partie de ces enfants fréquente les temps périscolaires, notamment celui de la pause méridienne. Ce qui nécessite de s'adapter à la situation et de veiller aux conditions pour encourager leur participation. « Le temps des loisirs est évidemment différent de celui des apprentissages et ces enfants peuvent participer à de nombreuses activités, souvent à leur portée. Cela

implique néanmoins un renfort d'équipes, de la part d'AVS (assistants de vie scolaire) ou d'animateurs expérimentés, soit 55 adultes supplémentaires », souligne Eric Plantier-Royon, chargé de mission Ville et handicap. Même si l'accueil doit être l'affaire de toute l'équipe d'animation. Pour cela, les 25 coordonnateurs ont suivi ou vont suivre une formation, dispensée par l'association villeurbannaise la Miete.

MOTS CLÉS

INCLUSION DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP AUX ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES.

FORMATION DES PERSONNELS PÉRISCOLAIRES POUR LES ACCUEILLIR AU MIEUX.

RESPECT DE LA DIFFÉRENCE

ET ADAPTATION AUX POSSIBILITÉS DE CHACUN.

COLLABORATION DES DIFFÉRENTS ACTEURS DE LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE (ÉDUCATION NATIONALE ET VILLE).